

Numéros utiles

Mairie : 03.25.74.40.35

Police Municipale :

06.08.62.01.68

Vivre aux Noës

Flash municipal d'information - Mai 2024

238

LE CONSEIL CITOYEN ET LA VILLE
DES NOËS-PRÈS-TROYES VOUS PROPOSENT

MERCREDI 22 MAI 2024

Petit déjeuner
Avec ou San'thé

BUFFET ÉQUILIBRÉ
ET GRATUIT

La Réflexologie et ses bienfaits
avec RÉFÉXOLOGIE CLAIRE

LE TROC CONTINUE
Apportez ce que vous
avez plus et échangez ce
que vous aimez !

Entrée libre entre 8h00 et 10h30
à l'Espace Bel Air, place des AFN

OUVERT à TOUS LES NOYATS
en famille, entre amis, entre voisins

Renseignement 03.25.75.77.70

POUR RECEVOIR LES INFOS EN DIRECT

L'application PanneauPocket

Ville des Noës-près-Troyes

ville.lesnoesprestroyes

HORAIRES D'OUVERTURE DU CIMETIÈRE

D'avril à septembre : 7h - 19h

Attention ! Fermeture automatique des portes

NOUVEAUX HORAIRES DE LA MAIRIE

Dès le 1er mai

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9h-12h / 13h30-17h30

Mercredi : 13h30-17h30

CANTINE & ACCUEIL DE LOISIRS ESPACE SAINT-LOUP

PÉRISCOLAIRE JUIN

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

du mercredi 15 au mercredi 22 mai 2024

par mail : espace.saintloup@lesnoes.com ou dans la
boîte à lettre de l'Espace Saint-Loup, 1 bis rue du Mont
Saint-Loup

ATTENTION ! vendredi 5 juillet :
fermeture à 16h30



VACANCES D'ÉTÉ

Pré-inscriptions des vacances d'été à rendre le **lundi 6
mai avant 18h**.

La validation des journées vacances avec les familles se
fera **les 3, 4 et 6 juin de 16h30 à 19h à l'Espace St Loup**.

ATTENTION ! Fermé du 5 au 30 août

Plus d'informations au 03.25.78.49.18

À NOTER

Samedi 8 juin : réunion de quartier

Samedi 8 juin : escapade partagée
aux grottes d'Arcy-sur-Cure

Dimanche 9 juin : élections européennes de 8h à 18h

Dimanche 23 juin : concert d'été

Dimanche 30 juin : fête des Noës

PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Gaëlle GRIVOIS, référente parcours pour le Programme
de Réussite Éducative initié par Troyes Champagne
Métropole vous reçoit

Lundi 27 mai 2024 de 14h à 17h
à l'Espace Saint-Loup

Elle vous expliquera le fonctionnement de ce dispositif
qui permet un accompagnement global adapté à la
situation scolaire, sociale et familiale de l'enfant.

Accueil sur rendez-vous uniquement
pris au 06 74 51 14 07



CONCOURS DE FLEURISSEMENT

Vous avez jusqu'au **15 juin** pour retourner vos bulletins.
Si vous ne l'avez pas reçu lors de la distribution du flash
d'avril, n'hésitez pas à le demander à l'accueil de la mairie.

FÊTE DES NOËS : LE 30 JUIN

Inscription au vide-grenier **à la mairie** :

Le 13 mai de 9h à 17h pour les Noyats

7€ le 1er emplacement de 3m puis 9€ pour les suivants

Le 14 mai de 9h à 17h pour les personnes de l'extérieur

9€ par emplacement de 3m

Lors de votre inscription, merci de présenter votre **carte
d'identité** (pour tous) et pour les Noyats un **justificatif de
domicile** de moins de 3 mois.



CÉRÉMONIE DU MERCREDI 8 MAI 2024

Philippe LEMOINE, maire des Noës, les membres du Conseil Municipal, la section des Noës de l'Union Nationale des Combattants, le CMJ et les enfants du groupe scolaire Saint-Exupéry vous invitent à honorer de votre présence, la cérémonie du 79ème anniversaire de la victoire du 8 mai 1945.

Rassemblement à **11h**, à l'angle des rues Lamartine et 8 mai.

Un vin d'honneur sera offert par la Municipalité, salle Roger Dujeancourt.



RÈGLES DE BON VOISINAGE !

Tailles des haies :

Les habitants doivent entretenir les haies, arbres et arbustes qui dépassent de leurs propriétés, sur le domaine public (trottoirs, rues), ainsi que sur les propriétés voisines. Ces derniers peuvent être sources de gêne (manque de visibilité, risque pour les usagers des trottoirs...).

Bricolage et Jardinage :

Par arrêté préfectoral du 22/07/2008 les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils pouvant causer une gêne pour le voisinage, en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, motoculteurs à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses... **ne peuvent être effectués que les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h. Les dimanches et jours fériés : interdit**

Brûlage :

La destruction par le feu de déchets ou matières est interdite de manière permanente et en tout lieu.

FÊTE DE L'ASSOCIATION LES NOËS LOISIRS

Samedi 25 et dimanche 26 mai 14h à 18h

Centre Municipal, salle Pierre Rat

Entrée libre

Présentation des activités physiques, sportives, de danse, musicales, de bien-être, artistiques, artisanales...

Animation et exposition tout au long de l'après-midi.

FÊTE DES VOISINS : LE 31 MAI

Vous l'organisez dans votre quartier et vous avez besoin de tables, bancs et/ou stands bâchés : inscrivez-vous en mairie ou téléchargez la demande sur le site internet et déposez-la en mairie avant le **vendredi 17 mai**.



INSCRIPTIONS ÉCOLE DE MUSIQUE

Pour la saison 2024/2025, l'École Municipale de Musique vous proposera :

- ♪ Éveil musical
- ♪ Initiation musicale
- ♪ Formation musicale en cours collectifs pour enfants
- ♪ Formation instrument en cours individuels pour enfants
- ♪ Formation adulte, perfectionnement instrument

Ouverture des inscriptions **en juin**.

Informations au 06.49.53.59.97



DÉCLARATION POUR LES PROPRIÉTAIRES

Si vous êtes propriétaire d'un logement ou de dépendances (cave, garage, parking) vous devez **déclarer dès que possible tous changements d'occupation** (logement devenu vacant ou nouvellement loué, changement de locataire, occupation à titre professionnel...) intervenu en 2023 ou depuis votre dernière déclaration **sur le site impots.gouv.fr**.

Si aucun changement n'est intervenu depuis votre dernière déclaration, vous n'avez aucune nouvelle démarche à effectuer.

CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Ces chenilles descendent des arbres au printemps et portent des touffes de poils brun-rouge qu'elles expulsent et qui restent en suspension dans l'air. Ces derniers sont urticants et peuvent provoquer des inflammations conséquentes pour les humains et les animaux.

Pour les capturer, les agents des espaces verts ont installé des pièges sur les pins infectés. N'y touchez surtout pas !

Si vous rencontrez ce problème sur votre terrain, appelez rapidement un professionnel.

INSCRIPTION LISTES ÉLECTORALES

Pour les élections européennes du 09 juin, pensez à vous inscrire sur les listes électorales **en mairie**, jusqu'au **3 mai**, ou sur **internet** sur le site service-public.fr jusqu'au **1er mai**.

Lors de votre inscription, merci de présenter votre carte d'identité ou passeport et un justificatif de domicile de moins de trois mois.